

PAR COURRIEL

Lausanne, le 7 février 2019

Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat,
Madame la Secrétaire générale, Messieurs les Secrétares généraux,

Nous vous transmettons, ci-joint le tableau des questions orales déposées le mardi 5 février 2019, concernant l'heure des questions du mardi 12 février 2019.

DATE DE LA QUESTION	TITRE DU DEPOT	REF.	DEPT
5 février 2019	Question orale Vincent Keller - La grève du climat est une absence justifiée	19_HQU_184	DFJC
5 février 2019	Question orale Hadrien Buclin - Violation de l'obligation d'informer les locataires avant travaux : quelle réaction des autorités ?	19_HQU_183	DIS
5 février 2019	Question orale Catherine Labouchère - Arrêt du Tribunal administratif du 16.01.19 sur la planification hospitalière : quelles conséquences pour le canton de Vaud ?	19_HQU_179	DSAS
5 février 2019	Question orale Philippe Ducommun - Ma sœur Anne ne voit toujours rien venir.	19_HQU_180	DSAS
5 février 2019	Question orale Philippe Ducommun - Faut-il être étudiant pour être certain de toucher des subsides ?	19_HQU_181	DSAS
5 février 2019	Question orale François Pointet - Valorisation des plats préparés où en sont les services de l'Etat ?	19_HQU_182	DEIS/ DTE/ DSAS
5 février 2019	Question orale Florence Bettschart-Narbel - Restoroutes du Chablais : un M jaune géant remplace-t-il l'emblème du Chablais qu'est le panorama des Dents du Midi ?	19_HQU186	DIRH

DATE DE LA QUESTION	TITRE DU DEPOT	REF.	DEPT
5 février 2019	Question orale Jessica Jaccoud - Suppression d'impôt sur les successions : qu'en pense le Conseil d'Etat ?	19_HQU_185	DFIRE
5 février 2019	Question orale Serge Melly - Vaud profite de EAR, mais dans quelle mesure ?	19_HQU_187	DFIRE

Nous vous présentons, Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, Madame la Secrétaire générale, Messieurs les Secrétares généraux, nos salutations distinguées.

Le Secrétaire général

Igor Santucci

Annexes

- *textes des dépôts*



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19.HOU-184

Déposé le : 05.02.19

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

La grève du climat est une absence justifiée

Question posée

Le jeudi 30 janvier dernier, on apprend par voie de presse que les gymnasiens qui ont participé à la grève du climat du 18 janvier 2019 n'ont pas tous été traités à la même enseigne concernant leur absence aux cours suivant de quel gymnase ils étudient. Malgré un appel de la Conférence des Gymnases Vaudois demandant à ne pas mettre de sanction plus sévère que d'habitude, les gymnasiens de Payerne ont été sanctionnés durement. Depuis, la direction du GYB est revenue en arrière. Ce retour ne concerne que les potentiels travaux écrits non effectués. Mais selon les informations du signataire, d'autres gymnasiens grévistes se sont vu sanctionnés d'une « absence injustifiée » aux conséquences potentiellement aussi graves (deux absences injustifiées correspondent à un jour de suspension dans certains gymnases) que l'échec d'un test écrit.

La grève peut-elle dès lors être considérée comme une absence justifiée (par l'urgence climatique) ?

Nom et prénom de l'auteur :

Keller Vincent

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :

Signature(s) :



MF
Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19.HOU-183

Déposé le : 05.02.19

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Violation de l'obligation d'informer les locataires avant travaux : quelle réaction des autorités ?

Question posée

Près de 250 locataires s'opposent actuellement à l'expulsion de leur logement dans les immeubles de l'avenue du Parc-de-la-Rouvraie 4 et de la route d'Aloys-Fauquez 26 à Lausanne. Ces locataires ont notamment lancé une pétition de soutien ayant recueilli plus de 3000 signatures. Ils ont aussi souligné dans les médias que l'obligation pour le propriétaire d'informer et de consulter par écrit les locataires avant des travaux, prévue à l'art. 6 de la L3PL dans le but de protéger les locataires contre des transformations ou rénovations abusives, n'avait pas été respectée par le propriétaire. Comment les autorités cantonales, compétentes en matière d'autorisation de travaux suite à un préavis de la commune, entendent-elles sanctionner cette violation de l'art. 6 de la L3PL ?

Nom et prénom de l'auteur :

Buclin, Hadrien

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

WTF ✓

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19.404.179

Déposé le : 05.07.19

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Arrêt du Tribunal administratif du 16.01.2019 sur la planification hospitalière : quelles conséquences pour le canton de Vaud ?

Question posée

Le Tribunal administratif fédéral a rendu un arrêt concernant la planification hospitalière genevoise qui pose des principes applicables à tous les cantons, demandant notamment à ce que ceux-ci veillent à l'égalité de traitement entre leur hôpital universitaire, les autres hôpitaux et les cliniques privées pour leur planification hospitalière.

Quelles conséquences aura cet arrêt pour les établissements hospitaliers du canton et dans quel délai ?

Nom et prénom de l'auteur :

Labouchère Catherine

Signature :

Labouchère

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

1



Grand Conseil
 Secrétariat général
 Pl. du Château 6
 1014 Lausanne

MA

Question orale

(formulaire de dépôt)

EV

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19.HOU-180

Déposé le : 05.02.19

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Ma sœur Anne ne voit toujours rien venir.

Question posée

Le 6 mars 2018, notre collègue Député Bezençon déposait une question orale sur le subside à l'assurance maladie et le délai nécessaire pour une prise de décision par l'OVAM pour l'attribution de cette aide. A cette période le délai était déjà de 6 mois.

Dans sa réponse du 13 mars 2018, le Conseil d'Etat, par la voix de M. Maillard, expliquait avoir une croissance forte des effectifs mais avec un temps de retard de 6 à 8 mois pour atteindre les objectifs. Malgré l'annonce d'environ 74 ETP à fin 2018, le délai pour l'obtention des subsides se monte actuellement à 9 mois, avec toujours les mêmes complications sérieuses pour certains bénéficiaires et une incompréhension totale sur ce manque résultat.

Ma question : Que compte faire le Conseil d'Etat pour trouver enfin une solution à cette situation intolérable ?

Nom et prénom de l'auteur :

Ducommun Philippe

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

(2)



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

N.F.

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19.400.181

Déposé le : 05.07.19

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Faut-il être étudiant pour être certain de toucher des subsides ?

Question posée

Suite au délai hors normes nécessaire pour obtenir un subside à l'assurance maladie via l'OVAM, nous avons été informés qu'aucun document attestant de la situation des étudiants ne leur avait été exigé pour le renouvellement de leurs subsides en 2019. L'organisme vaudois aurait d'office renouvelé dans son intégralité cette aide à l'ensemble des étudiants bénéficiaires.

Ma question : Le Conseil d'Etat peut-il nous certifier cet état de fait et nous en donner la raison ?

Nom et prénom de l'auteur :

Ducommun Philippe

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19.400.182

Déposé le : 05.07.19

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Valorisation des plats préparés où en sont les services de l'Etat ?

Question posée

Le gaspillage alimentaire reste un fléau aussi en Suisse.

Dans son postulat "Composter au lieu de javelliser ?", notre collègue Nathalie Jaccard s'offusque, à juste titre, des méthodes utilisées pour rendre les déchets alimentaires impropres à toute valorisation raisonnable.

En parlant de valorisation, qu'en est-il des plats non consommés produits au CHUV ou dans les autres services de restauration attachés de près ou de loin à l'Etat ?

Notre question est la suivante:

Comment sont valorisés les plats préparés non consommés dans les services de restauration attachés de près ou de loin à l'Etat, par exemple au CHUV?

Nous remercions le Conseil d'Etat pour sa réponse.

Nom et prénom de l'auteur :

POINTET François

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

MAF

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19.HOU.186

Déposé le : 05.07.19

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale : Restoroutes du Chablais : un M jaune géant remplace-t-il l'emblème du Chablais qu'est le panorama des Dents du Midi ?

Question posée

Les concessions des deux restoroutes du Chablais (que cela soit dans le sens Aigle-Villeneuve que Villeneuve-Aigle) ont été attribuées à un géant du fast-food. Cela se voit facilement lors de nos passages sur l'autoroute où des sigles géants ont foisonné, agrémentant la première vue des Dents-du-Midi d'une vision désormais américanisée. Après visite des supermarchés de ces restoroutes, force est de constater que la place des produits du terroir vaudois se réduit à peau de chagrin, contrairement à d'autres restoroutes qui connaissent de grands espaces consacrés à ces produits.

J'ai l'honneur de poser au Conseil d'Etat la question suivante :

- Le Canton a-t-il été consulté par l'OFROU pour l'octroi des concessions de ces restoroutes, et si oui, a-t-il demandé que la promotion des produits du terroir vaudois soit assurée?

Nom et prénom de l'auteur :

Bettschart-Narbel Florence

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part :
19.HQU.185

Déposé le :
05.02.19

Scanné le :

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Suppression de impôt sur les successions: qu'en pense le Conseil d'Etat?

Question posée

Le candidat Pascal Dessauges, entouré des présidents de l'UDC et du PLR, a, lors d'une récente conférence de presse, annoncé vouloir supprimer l'impôt vaudois sur les successions.

Dans un article du 29 avril 2015 publié dans le journal Le Temps, Pascal Broulis, Chef du DFIRE, a déclaré que l'impôt sur les successions était « un impôt magnifique et l'idée de l'abolir (...) est fausse. Ceux qui l'ont fait doivent s'en mordre les doigts, car lorsque l'on restreint la liste des impôts, on doit compenser ailleurs ». Il a ajouté que si « on le supprimait, il faudrait augmenter le coefficient fiscal cantonal de trois points ».

A cet égard, et pour rappel, l'impôt sur les successions a rapporté, en 2017, 111 millions sur un total de recettes fiscales de 6,183 milliards.

Au vu de ce qui précède, quelle est l'appréciation du Conseil d'Etat sur la suppression de l'impôt sur les successions et à combien estime-t-il que le coefficient cantonal devrait être augmenté afin de palier à son éventuelle suppression?

Nom et prénom de l'auteur :

JACCARD JESSICA

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19.400.187

Déposé le : 05.02.19

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Vaud profite de EAR, mais dans quelle mesure ?

Question posée

Selon le Sonntagsblick du 27 janvier dernier, l'échange automatique de renseignements (EAR) aurait permis d'ores et déjà de faire resurgir quelques 44,2 milliards de francs, ce qui représenterait pas moins de 3,8 milliards de francs d'impôts supplémentaires pour les collectivités publiques. Genève, en tête, aurait touché près de 778 millions de CHF et Vaud occuperait la 3ème position. Or, cet article indique que le montant total et les recettes supplémentaires ne sont pas connus.

J'ai donc l'honneur de poser la question suivante : Le canton n'est-il vraiment pas en mesure d'indiquer ce qu'il a pu toucher au titre de la mise en œuvre de EAR ? Et dans le cas contraire, peut-il nous indiquer le montant d'impôt récolté et la part qui est revenu aux communes ?

Nom et prénom de l'auteur :

MELLY Serge

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :